



# Politique de développement durable

Les Services Ménagers Roy Ltée

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Révision 1

**Note 1:** Bien que le nom légal de notre entreprise demeure « Les Services Ménagers Roy Ltée », nous avons adopté en 2016 une nouvelle image de marque et nous référerons à Roy. tout au long du présent document.

**Note 2:** La rédaction du présent document est épicène. Cependant, lorsqu'elle ne peut s'appliquer, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes. De même, tout terme mentionné au singulier englobe le pluriel et inversement.

## TABLE DES MATIERES

---

CONTEXTE.....	1
SECTION I - PORTÉE .....	2
SECTION II - OBJECTIFS .....	2
SECTION III - PARAMÈTRES DE RENDEMENT.....	4
SECTION IV - PROCÉDURES STRATÉGIQUES .....	4
SECTION V - CADRE RÈGLEMENTAIRE .....	5
SECTION VI - RÉFÉRENCES.....	5
SECTION VII - RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION.....	5
SECTION VIII - RÉVISION.....	5
SECTION IX - ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5

## CONTEXTE

Roy. reconnaît l'importance de l'intégration des principes du développement durable dans toutes ses activités. Cette politique établit les engagements de l'entreprise en matière de développement durable, en prenant en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques de nos opérations.

### Mission

Au cœur de notre démarche d'entreprise, le développement durable est tissé en filigrane à travers chacune de nos actions. En mettant l'accent sur nos collaborateurs, nous investissons dans leur épanouissement en instaurant une intégration fluide pour les nouveaux venus, en offrant une formation continue enrichissante et en renforçant les compétences de nos leaders par un accompagnement bienveillant et une reconnaissance soutenue. Parallèlement, notre quête de l'excellence opérationnelle se fait dans le respect de l'environnement, en optimisant nos processus grâce aux outils, équipements et technologies de pointe qui minimisent notre empreinte écologique. Enfin, cette vision globale converge vers une expérience client d'exception, où chaque interaction est guidée par une communication ouverte, une inspection minutieuse et une disponibilité à rencontrer nos clients selon leurs besoins. Cette approche holistique traduit notre engagement envers le développement durable, équilibrant harmonieusement les aspirations de notre entreprise avec la préservation des ressources et la satisfaction à long terme de nos parties prenantes.

### Vision

Un ambitieux rêve de toucher la vie de 10 000 individus de manière positive trouve son essence dans le concept du développement durable. En fusionnant cette vision altruiste avec les principes fondamentaux du développement durable, il devient possible de créer un effet en cascade à travers des initiatives durables, englobant des aspects sociaux, économiques et environnementaux. En intégrant la responsabilité écologique, l'équité sociale et la viabilité économique, ce rêve audacieux se transforme en une réalité porteuse d'espoir pour des milliers de vies, tout en préservant et en améliorant notre monde pour les générations à venir.

### Valeurs

Dans le développement durable, solidarité, courage, authenticité et proactivité s'allient. La solidarité crée un engagement collectif pour relever des défis mondiaux comme la pauvreté, les inégalités et l'environnement. Le courage catalyse des décisions audacieuses, l'authenticité assure transparence et confiance et la proactivité inspire des solutions innovantes pour anticiper les défis futurs. Ces valeurs tissent une action responsable, intégrant harmonieusement les dimensions sociale, économique et environnementale.

## SECTION I - PORTÉE

Cette politique s'adresse à tous les départements et employés de Roy. ainsi qu'à nos sous-traitants et parties prenantes impliqués dans nos activités.

La présente politique constitue le cadre principal pour toutes les autres politiques de l'organisation, définissant les responsabilités de chaque partie prenante. Les employés sont tenus de respecter les principes énoncés, la direction doit les intégrer dans les orientations stratégiques et l'allocation des ressources, et le comité de développement durable est chargé de les réviser et de consulter les employés pour assurer une mise en œuvre efficace.

## SECTION II - OBJECTIFS

Après avoir pris en compte les différentes dimensions de développement durable, Roy. a établi une liste de priorités à intégrer dans toutes les décisions et actions de l'entreprise d'ici 2040 pour les axes suivants :

- Réduire notre empreinte environnementale et promouvoir la durabilité des ressources naturelles.
- Favoriser un environnement de travail inclusif, sûr et respectueux pour tous les employés.
- Contribuer activement au bien-être et à l'épanouissement des communautés locales.
- Encourager l'innovation et l'adoption de technologies durables dans nos processus et produits.
- Respecter les réglementations et les normes environnementales applicables.

### Pratiques environnementales

**Transition vers l'électrification des véhicules légers** : cette initiative est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air. L'électrification progressive de notre flotte de véhicules légers doit être une priorité.

**Réduction de la consommation d'énergie** : réduire notre consommation d'énergie est crucial pour minimiser notre empreinte carbone. Des mesures telles que l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et la sensibilisation des employés à une utilisation responsable de l'énergie devraient être mises en place.

**Gestion des matières résiduelles** : mettre en œuvre des stratégies de gestion des déchets, telles que le recyclage, la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles, afin de réduire notre impact environnemental global.

**Adoption de véhicules lourds zéro émission** : progressivement, investir dans des véhicules lourds à zéro émission et mettre en place des mesures visant à réduire la consommation de carburant de notre parc de véhicules lourds.

**Réduction de la consommation** : réduire de manière significative notre consommation en mettant en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, de gestion des ressources et de sensibilisation des employés.

## Employé au cœur des priorités

**Formation continue**: offrir des opportunités de formation et de développement professionnel à nos employés afin de renforcer leurs compétences et de favoriser leur évolution.

**Adaptation des conditions de travail**: veiller à ce que les conditions de travail favorisent le bien-être et la santé des employés, en mettant l'accent sur l'ergonomie, la flexibilité et un équilibre travail-vie personnelle.

**Inclusion et diversité**: promouvoir une culture d'inclusion et de diversité où chaque employé est respecté et valorisé, favorisant ainsi l'égalité des chances et l'enrichissement mutuel.

**Consultation/implication des employés**: impliquer activement les employés dans la prise de décision et les processus participatifs, en encourageant la communication ouverte et en reconnaissant leur contribution.

**Implication dans la communauté locale**: encourager les initiatives de bénévolat, soutenir les activités communautaires pour renforcer l'engagement et la fierté des employés.

**Avantages aux employés**: fournir des avantages attractifs et un environnement de travail favorable afin d'attirer, de retenir et de favoriser l'épanouissement professionnel et personnel de nos employés.

## Gestion durable

**Santé et sécurité au travail**: prévenir les accidents et promouvoir un environnement de travail sûr et sain en mettant en œuvre des politiques et des pratiques de santé et de sécurité robustes.

**Approvisionnement écoresponsable**: établir des critères d'approvisionnement privilégiant les fournisseurs respectueux de l'environnement et promouvoir des produits et services durables.

**Adaptation des services**: répondre aux besoins changeants de nos clients en développant des solutions et des services qui intègrent des pratiques durables.

**Transparence ESG (Environnement, Social, Gouvernance)**: renforcer notre transparence en matière d'indicateurs ESG, en communiquant régulièrement nos performances et en travaillant à l'amélioration continue de nos pratiques.

## Technologie et innovation

**Projets pilotes en innovation**: soutenir et mettre en œuvre des projets pilotes qui favorisent l'innovation durable, en testant de nouvelles approches, technologies ou modèles d'affaires.

**Équipements intelligents**: explorer et adopter des technologies intelligentes et des équipements efficaces pour améliorer notre productivité tout en réduisant notre empreinte environnementale.

**Recherche et développement :** investir dans la recherche et le développement de solutions innovantes axées sur le développement durable, en collaboration avec des partenaires externes et des institutions académiques.

**Intelligence artificielle et robotisation :** évaluer et exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle et de la robotisation pour optimiser nos opérations, réduire les gaspillages et améliorer notre efficacité globale.

Cette liste de priorités n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des spécificités du contexte évolutif et de notre secteur d'activité. Celle-ci sera régulièrement réévaluée pour prendre en compte les nouvelles tendances, les défis émergents et les opportunités dans le domaine du développement durable.

## SECTION III - PARAMÈTRES DE RENDEMENT

Nous évaluerons notre performance en matière de développement durable en suivant des indicateurs clés, tels que :

- Réduction de la consommation d'énergie.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Gestion efficace des déchets et promotion du recyclage.
- Promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise.
- Participation active aux initiatives de responsabilité sociale.

Des plans d'actions concrets seront élaborés pour chaque axe stratégique énoncé, garantissant ainsi une approche systématique et ciblée dans la réalisation de nos objectifs de développement durable.

Ces plans seront soigneusement structurés pour intégrer les étapes essentielles, les ressources nécessaires, ainsi que les échéanciers clairs et réalisables.

Nous nous engageons à surveiller avec diligence la mise en œuvre de ces plans, en suivant de près les progrès réalisés à chaque étape. Cette rigueur dans le suivi permettra de mesurer notre avancement, d'identifier rapidement les défis potentiels et de prendre des mesures correctives adaptées.

À travers cet engagement envers un suivi assidu, nous aspirons à assurer l'efficacité et la pertinence de nos actions, nous rapprochant ainsi de manière sûre et constante de l'accomplissement de nos objectifs ambitieux en matière de développement durable.

## SECTION IV - PROCÉDURES STRATÉGIQUES

Nous mettrons en place des procédures stratégiques pour :

- Établir des objectifs annuels de développement durable.
- Intégrer des pratiques de développement durable dans nos processus et activités.
- Promouvoir l'utilisation de technologies et de produits respectueux de l'environnement.
- Former et sensibiliser régulièrement nos employés aux enjeux du développement durable.

- Collaborer avec nos fournisseurs et partenaires pour promouvoir des pratiques durables.

## **SECTION V - CADRE RÈGLEMENTAIRE**

Nous nous conformerons à toutes les réglementations et normes environnementales, sociales et économiques pertinentes, et nous veillerons à ce que nos activités soient en conformité avec les obligations légales.

## **SECTION VI - RÉFÉRENCES**

Nous nous baserons sur des références et des meilleures pratiques reconnues en matière de développement durable, en tenant compte des principes internationaux et des normes sectorielles applicables.

## **SECTION VII - RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION**

La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique de développement durable incombe à l'ensemble des employés de Roy.. Chaque membre de l'organisation est encouragé à agir de manière responsable et à contribuer aux objectifs de développement durable de Roy..

## **SECTION VIII - RÉVISION**

Cette politique de développement durable sera régulièrement révisée pour refléter les avancées et les nouvelles exigences en matière de développement durable. Les révisions seront effectuées par M. Mario Barabé, vice-président production, en collaboration avec l'équipe de gestion.

## **SECTION IX - ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cette politique de développement durable sera adoptée par la direction de Roy. et entrera en vigueur immédiatement après sa publication, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Tous les employés seront informés de son existence et des exigences qui en découlent.



Julie Roy, présidente et cheffe de la direction

1<sup>er</sup> septembre 2023

Date